

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.M.S.
Monsieur Ph. PIEREUSE
Directeur f.f.
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : HV/2043-0062/27/2012-380PR
N/Réf : AVL/KD/BXL-3.8/s.531
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc Léopold. Placement d'une œuvre d'art.
Avis préalable (*Dossier traité par M. H. Vanderlinden*).

En réponse à votre lettre du 21 décembre 2012, en référence, reçue le 3 janvier 2013, nous vous communiquons l'avis préalable émis par notre Assemblée en sa séance du 9 janvier 2013.

La demande vise l'installation d'une sculpture dans le site classé du parc Léopold, d'environ 7 mètres de haut et de 3,40 mètres de large, ancrée dans le chemin du parc Léopold, à hauteur du Parlement européen. Cette structure est composée d'un mât articulé et retombant vers le sol où sont accrochées 26 lamelles métalliques d'environ 120 cm de long et comportant le poème « Babel » retranscrit en allemand. Le texte du poème serait également repris au pied de l'œuvre.

Si l'on comprend bien la relation de la sculpture avec le Parlement, on comprend moins la nécessité de l'implanter dans le parc, d'autant que celui-ci est protégé comme site et qu'il est déjà densément occupé.

A la lecture des documents joints au dossier, notamment le procès-verbal du Comité d'Art Urbain, il semble qu'il existe une alternative rue Wiertz, qui n'est toutefois pas documentée. La CRMS estime que cette implantation serait plus appropriée d'autant qu'un nouvel accès du parc de ce côté (entre le Parlement et la Représentation de la Bavière) est actuellement en cours d'étude par le SPFMT, dans le cadre des « petits projets » relatifs au parc Léopold.

Par conséquent, la Commission demande de renoncer à l'implantation proposée dans le parc même et suggère d'étudier l'alternative signalée dans le PV du Comité d'Art urbain, rue Wiertz, à proximité du Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Vanderlinden, Lelièvre, Mmes Vanhaelen, Valcke, Muret, Leirens, de Saeger (par mail).
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans.
- Monsieur G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles (par mail).
- Dhr M. Willems, *Het Beschrijf* vzw, Dansaertstraat 46 – 1000 Brussel.